



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2024/114 Genève, le 8 octobre 2024 CONCERNE :

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Permis CITES perdu

- 1. La présente notification est publiée à la demande de la République démocratique du Congo.
- 2. Conformément à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP19), *Permis et certificats*, l'organe de gestion CITES de la République démocratique du Congo a demandé au Secrétariat d'informer toutes les Parties que le permis suivant, délivré par cet organe de gestion, a été perdu :
 - Permis d'exportation numéro CDS0141FG délivré le 4 avril 2024 pour 50 spécimens vivants de perroquets vert (*Poicephalus gulielmi*) et 60 spécimens vivants de perroquets de Meyer (*Poicephalus meyeri*).
- 3. La République démocratique du Congo souhaite informer les Parties de cet incident pour leur demander de s'abstenir d'accepter toute exportation en provenance de la République démocratique du Congo avec le permis susmentionné.